

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	29 mars 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	29 mars 2019	En exercice : 50 Présents : 41 Votants : 49

## Séance du jeudi 4 avril 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi quatre avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heure trente, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (a quitté la séance à 20 H 30 et à donner procuration à M. Richard ZEIGER), M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET,  
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,  
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Richard ZEIGER (à partir de 20 h 30)  
M. Thierry LEAU, procuration à M. Patrick CHASSERY,  
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,  
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Serge BLOUET,  
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC,  
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à M. Alain PETER,  
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY  
Mme Monique MERCIER.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Signature d'un avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

**Objet : Signature d'un avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2131-1, L.3131-1 et L. 4141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la transmission des actes peut s'effectuer par voie électronique ;

**Vu** l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, validant le principe même de la télétransmission ;

**Vu** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif aux principes généraux de télétransmission : recours par les collectivités à des dispositifs de télétransmission devant garantir l'identification et l'authentification de la collectivité émettrice, l'intégrité et la sécurisation des flux ; norme d'échange et cahier des charges définis par le ministère ; procédure d'homologation ; conventions locales entre les collectivités et le représentant de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2005 approuvant le cahier des charges de la télétransmission et fixant la procédure d'homologation des dispositifs de télétransmission ;

**Vu** la délibération n°2006-056 du 2 mars 2006 de la CNIL dispensant de déclaration des traitements mis en œuvre par les collectivités territoriales et les services du représentant de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation du contrôle de légalité ;

**Vu** la délibération n° 14/2010 en date du 27/01/2010 du Conseil Communautaire autorisant le Président à adhérer au GIP e-bourgogne-Franche-Comté.

**Vu** la convention entre le Préfet de l'Yonne et la Communauté de Communes du Jovinien pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**Vu** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 27 mars 2019,

**Vu** l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant, en annexe, à la convention entre le Préfet de l'Yonne et la Communauté de Communes du Jovinien pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité suite au changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019